AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0459
FR0004180537-FS0183

21 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AKKA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2018, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 février 2018, indirectement par l'intermédiaire de la société FMR Co., Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AKKA TECHNOLOGIES et détenir indirectement 1 004 918 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AKKA TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'une groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 291 990 actions représentant 29 740 038 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.